



mutuelle : refus de remboursement lunettes

Par **marre**, le **28/04/2009** à **17:32**

Bonjour,

Je venais de m'inscrire à une mutuelle (juste avant, j'étais à la CMU) et j'ai fait faire une paire de lunettes avec une ordonnance qui datait de 3 mois. La mutuelle refuse de me rembourser ces lunettes car la date de l'ordonnance (qui figure aussi sur les relevés de sécurité sociale) est antérieure à la date de mon inscription chez eux. Pourtant, cette ordonnance est valable 3 ans, il me semble...

A la sécu, on m'a conseillé de refaire faire une ordonnance postdatée et lorsque je leur en reparle, ils me répondent que ce n'est pas possible.

Tout ça m'énerve un peu car :

- j'ai appelé cette mutuelle au tout début, pour savoir si je pouvais faire ces lunettes,
- j'ai bien dit à l'opticien que j'étais inscrite à cette mutuelle depuis moins d'un mois, et il a eu l'ordonnance sous les yeux.

PERSONNE n'a parlé d'une soi-disant DATE pour quoi que ce soit !

Que puis-je faire pour me faire rembourser cette paire de lunettes ?

Par **jeetendra**, le **28/04/2009** à **18:58**

bonsoir, la réponse de votre mutuelle est correcte, il ne peut y avoir de remboursement par la mutuelle pour des actes antérieures à la souscription, c'est logique, n'essayez pas d'antidater ce serait malhonnête (escroquerie à l'assurance), cordialement

Par **lina0**, le **06/02/2013** à **16:55**

OUI; absolument il faut tout d'abord vérifier les conditions générales de votre contrat avant la signature, et pour des conseils supplémentaires accéder gratuitement au :

mutuellepaschere.org

mutuelleretraite.net

mutuelle-moins-cher.co

mutuelle-pour-hospitalisation.com

Mutuelle-hospitalisation.net

Par **janus2fr**, le **07/02/2013** à **08:10**

Bonjour,

Je ne suis pas certain que depuis 2009, marre attend toujours la réponse...